



Décision N° **0023** /MENAET/DELCD/DRH

Du **23 AVR 2026**

Portant nomination des Instituteurs dans les fonctions de
Maîtres d'Application au titre de l'année scolaire 2025-
2026

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995, relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n° 66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnités de fonction en faveur de certains personnels Enseignants du Premier Degré, du Second Degré, et de l'Enseignement Technique, modifié par le décret n° 76-147 du 24 février 1976 ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique ;
- Vu le décret n° 2022-268 du 19 avril 2022, portant nomination du Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023, portant attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2026-07 du 21 janvier 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2026-08 du 23 janvier 2026, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu l'arrêté n° 251/MENA/DELCD du 12 août 2024, portant conditions de nomination, de reconduction et attributions des Directeurs des écoles préscolaires et primaires;
- Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges et du Directeur des Ressources Humaines ;

DECIDE :

Article 1 : Les Instituteurs ci-après sont nommés dans les fonctions de Maîtres d'Application
titre de l'année scolaire 2025-2026.



- Article 2 : Les intéressés recevront les indemnités et avantages attachés à leurs fonctions.
- Article 3 : La dépense est imputable au Budget général, chapitre 312 410 101.
- Article 4 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature du Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



N'Guessan KOFFI
N'Guessan KOFFI

AMPLIATIONS

MENAET/CAB	01
MENAET/DEL	01
MENAET/DRH	01
MEF/TRESOR	01
DIRECTION DE LA SOLDE	02
DRENAET	41
IEPP	345
ARCHIVES	02
CHRONO	02

Maîtres d'application au titre de l'année scolaire 2025-2026

